



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## Objet : Événements Culturels à Anduze

Anduze, le 10 février 2026. Tél : 06.84.75.21.12

Mail : ucianduze@gmail.com

Madame, Monsieur,

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT CERTAINS POINTS ONT ETE MIS A JOUR TOUT DOSSIER IMCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE ATTENTION A BIEN VERIFIER TOUS VOS DOCUMENTS A FOURNIR.**

L'UCIA (union des commerçants industriels artisans) organise plusieurs manifestations tout au long de l'année dont le marché estival du mardi soir à Anduze. Vous trouverez plus bas le règlement commun à toutes les manifestations et les bulletins d'inscriptions pour chaque.

Merci de bien remplir la fiche d'inscription avec tous les éléments demandés. (Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés et il n'y aura pas de mise en attente). Nous sommes tous bénévoles et commerçants.

**Pour les nocturnes, le plan de Brie est réservé en priorité aux entreprises, associations touristiques et aux artisans créateurs. En fonction des places restantes disponibles, tous les exposants dans les rues du village (Rue Neuve, Place Couverte, Boulevard Jean Jaurès, rue du Luxembourg et La Place Notre Dame garde sa vocation d'animations musicales ou artistiques).**

**Pour le marché des créateurs, la foire du sucré salé, la fête de la soupe, le marché de l'avent et le marché de Noël cela se passe sur la journée, les marchés nocturnes eux se déroulent le mardi soir, 8 marchés au total du 7 juillet 2026 au 25 août 2026 et l'inscription sera pour la totalité (ce n'est pas divisible).**

Notre comité de sélection vous informera du refus ou de l'acceptation de votre dossier 20 jours avant chaque manifestation et votre règlement sera encaissé 15 jours avant.

Vous devez nous fournir, un chèque de caution de 50€ .

Chèque qui sera encaissé si vous vous désistez après un délai de 15 jours avant la date de la manifestation, si l'emplacement n'est pas rendu propre à chaque fin de marché ou si vous n'avez pas respecté le règlement que nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement avant de le signer.

Nous vous informons que la profondeur maximum des stands est de 1,50 m, les exposants qui ont des BARNUMS de plus de 2m de profondeur seront installés sur le Boulevard Jean Jaurès ou au CIC. Pour le Plan de Brie et la rue du Luxembourg les BARNUMS devront faire **OBLIGATOIREMENT** 2m de profondeur. Attention, le stand se calcule en mètre **linéaire** donc merci de bien préciser si votre stand est en U ou droit (**photos à l'appui**). Pour ceux qui ne le font pas le stand sera obligatoirement pris droit (votre place sera attribuée en fonction, les stands en U seront placés aux abords du plan de Brie et non au centre et plus dans la rue du Luxembourg pour le bon déroulement de la manifestation)

**Attention : Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées des chèques ou d'un paiement CB et des documents demandés. Nous ne pouvons pas réserver des places à ces indécis au détriment d'autres exposants.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE**

Moyens de paiements : chèques à l'inscription (encaissement 15 jours avant la date de la manifestation) et paiement CB sur le site [www.payassociation.fr/ucia-anduze/encaissements](http://www.payassociation.fr/ucia-anduze/encaissements) en spécifiant pour quelle manifestation vous faites le paiement dans "Objet".

**Pour les paiements en espèces ils doivent être fait avant la date butoir de chaque manifestation**

Aucun paiement ne sera pris le jour de la manifestation.

Aucun forain de passage ne sera accepter pour chaque manifestation

Rappel ! Nous ne fournissons aucun matériel électrique, rallonge, etc.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com) de préférence ou nous laisser un sms 06.84.75.21.12 avec vos coordonnées et l'événement.

Nous vous souhaitons une excellente saison.

La Présidente  
AURORE LAURENS



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## **REGLEMENT INTERIEUR DES MANIFESTATIONS 2026**

### **Article 1**

Les manifestations estivales d'Anduze sont organisées par l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze, elles se dérouleront dans la ville d'Anduze.

Les marchés nocturnes se dérouleront les mardis soir du 7 juillet au 25 août 26, soit 8 marchés.

L'inscription et la présence est obligatoire pour les 8 marchés avec dossier complet et paiement pour les 8 marchés.

Le marché des créateurs sera le 19 avril 2026

La foire « Sucrée Salée » le 7 juin 2026

La Fête de la châtaigne et de la soupe le 4 octobre 26

Le marché de l'Avent le 8 novembre 2026

Le marché de Noël le 13 décembre 25.

Du fait que l'association loue les emplacements à la Mairie, le marché étant figé à l'avance, il ne sera pas admis de commerçants non sédentaires passagers.

La participation à une manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

### **Article 2**

Ces manifestations sont ouvertes aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants ambulants, ayant fourni tous les justificatifs nécessaires à la législation des marchés (voir bulletin d'inscription).

Pour les marchés des créateurs ainsi que la foire du sucré salé aucune revente ne sera autorisée. Pour toutes les manifestations, ne seront acceptés que les articles figurant sur la description du stand avec les photos à l'inscription.

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE**

### **Article 3**

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à :

U.C.I.A -MAIRIE Plan de Brie - BP 30 - 30140 Anduze.

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, d'un paiement par chèque, CB sur le site ou espèces correspondant à la totalité des frais d'inscription (encaissé 15 jours avant chaque manifestation) à l'ordre de l'UCIA et d'un chèque de caution de 50€ (détruit à la fin de chaque manifestation si les consignes de ce règlement ont été respectées). L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

### **Article 4**

Le nombre de stands est limité sur le plan de brie. Un comité d'organisation et de sélection statue sur les demandes d'admission qui seront instruites dans l'ordre d'arrivée des inscriptions puis dans l'ordre d'ancienneté (dossier complet pour tous). Il se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits.

En cas de rejet, les chèques d'inscription seront détruits. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêts.

## Article 5

L'accueil des exposants se fera à partir de **18h** pour les marchés nocturnes, **7h30** pour les autres manifestations. Le point d'accueil vous sera indiqué par courriel groupé vous indiquant votre lieu sur la manifestation la semaine précédant.

L'aménagement des stands devra être terminé 1h après l'heure d'arrivée. Les exposants doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur et en bon état de marche). Certaines rues ne sont pas planes : prévoir des cales.

### **AUCUN MATERIEL NE SERA FOURNI**

## Article 6

Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée. Les places attribuées sont définitives et non discutables pour la totalité de la saison en cours, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes.

Une participation antérieure ne donne aucun passe-droit. L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé. Les exposants ayant des emplacements prévus devant des boutiques ne participant pas aux marchés nocturnes ne s'installeront qu'à la fermeture de ces dernières.

Pas de sous location d'emplacement, pas de permutation. Le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription. Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré. Dans le cas où le lieu de déballage serait occupé par un chantier, les exposants seraient déplacés dans d'autres emplacements. CNI obligatoire en cours de validité.

## Article 7

Les véhicules ne devront pas rester sur place pendant la durée de la manifestation et ne seront pas acceptés sur les lieux du marché avant 23h30 pour les marchés nocturnes ou 18 h pour les autres manifestations pour le remballage. Les exposants auront fini et évacué les véhicules à 0h30 pour les marchés nocturnes ou 19 h pour les autres manifestations. Seul au Boulevard Jean Jaurès les véhicules sont acceptés derrière certains stands (si une place de parking est disponible derrière l'emplacement sur le trottoir, ce n'est pas un dû contractuel, le passage d'un fauteuil ou d'une poussette doit être laissé.

## Article 8

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté. L'UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement, et le chèque de caution sera encaissé. **Attention pas de vidange dans les égouts !**

## Article 9

**En cas d'absence et pour que votre stand soit retenu pour les mardis suivants pour les marchés nocturnes, vous devez prévenir le délégué du bureau par mail à [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com) ou par SMS au 06.84.75.21.12.**

**ATTENTION NE PAS TELEPHONER NOUS NE POURRONS PAS REpondre.**

**Nous sommes tous actifs et bénévoles pour l'UCIA.**

## Article 10

Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions. Soyez en règle avec les administrations (hygiène, carte d'ambulants etc..).

Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur est interdite et la vente à la criée est tolérée si vos voisins d'étalage l'acceptent.

## Article 11

Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement et au refus des règles de sécurité. L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.

## **Article 12**

Les organisateurs se donnent le droit de changer les emplacements en cours de saison, sans avoir à justifier le dit changement. En cas d'intempérie ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

Lors de l'annulation d'une manifestation, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

## **Article 13**

Les exposants devront respecter l'arrêté municipal en vigueur. Les services de police seront présents pour le faire respecter.

## **Article 14**

Nous limitons l'électricité à 100 watts par stand. Attention ! Nous ne fournissons plus de matériel électrique (câbles, rallonges, tourets, adaptateurs). Au-delà, prévoir suffisamment de rallonge électrique pour se brancher seul au tableau. Privilégiez des éclairages LED. Attention à l'état de votre matériel électrique, les tourets doivent être entièrement déroulés.

## **Article 15**

**Il ne sera fait aucun remboursement une fois les marchés commencés.**

## **Article 16**

Tout manquement ou acte d'incivilité ou outrage vis-à-vis des placiers et régisseurs fera l'objet d'une exclusion immédiate et définitive des manifestations à Anduze.

Chaque titulaire d'un emplacement doit obligatoirement être assuré pour les accidents causés par des tiers, par l'emploi de son matériel (assurance responsabilité civile pro sur le domaine public).

La Présidente de l'UCIA  
Aurore LAURENS

Les représentants Syndicaux des marchands ambulants



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## Pour les ARTISANS Qui désirent poser leur candidature

### Pièces à joindre au dossier:

- Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE (voir montant sur fiche d'inscription pour chaque manifestation, le chèque sera encaissé 15 jours avant la date de la manifestation choisi, ou détruit si avis négatif du comité de sélection).
- Un chèque de caution de 50 € (détruit à la fin de la manifestation si respect du règlement)
- La Photocopie de votre INPI (répertoire des métiers) de moins de 6 mois ou Maison des artistes- Insee-Artiste libre,
- La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché ».
- La Photocopie recto-verso de votre carte de commerçants non sédentaire en cours de validité (à demander à votre Chambre des Métiers).
- Photos du stand et des produits exposés. Le métrage se fait en linéaire attention au stand en U
- Carte d'identité (recto-verso) en cours de validité
- Une attestation à demander par mail au RSI attestant que vous êtes à jour de vos versements de cotisations pour l'année 2026 de moins de 6 mois.

Veuillez cocher les cases, afin d'être sûr de ne pas avoir oublié un document. Merci.



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## Pour les COMMERÇANTS AMBULANTS

Qui désirent poser leur candidature

### Pièces à joindre au dossier:

- Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE (voir montant sur fiche d'inscription pour chaque manifestation, le chèque sera encaissé 15 jours avant la date de la manifestation choisi, détruit si avis négatif du comité de sélection).
- Un chèque de caution de 50 € (détruit à la fin de la manifestation si respect du règlement)
- Photocopie recto-verso de votre carte de commerçants non sédentaire en cours de validité (à demander à votre Chambre de Commerce).
- La Photocopie de votre extrait de INPI de moins 6 mois.
- La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché ».
- Carte d'identité (recto-verso) en cours de validité
- Photos du stand et des produits exposés. Le métrage se fait en linéaire attention au stand en U
- Une attestation à demander par mail à l'Urssaf attestant que vous êtes à jour de vos versements de cotisations pour l'année 2026 de moins de 6 mois

Veuillez cocher les cases, afin d'être sûr de ne pas avoir oublié un document. Merci.



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## Pour les ASSOCIATIONS Qui désirent poser leur candidature

### Pièces à joindre au dossier:

- Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE (voir montant sur fiche d'inscription pour chaque manifestation, le chèque sera encaissé 15 jours avant la date de la manifestation choisi, détruit si avis négatif du comité de sélection).
- Un chèque de caution de 50 € (détruit à la fin de la manifestation si respect du règlement)
- Les statuts et numéro préfectoral de votre association
- La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché »
- Photos du stand et des produits exposés. **Le métrage se fait en linéaire attention au stand en U**
- Carte d'identité (recto-verso) en cours de validité

Veillez cocher les cases, afin d'être sûr de ne pas avoir oublié un document. Merci.



# Union des Commerçants Industriels Artisans ANDUZE

U.C.I.A Manifestations Estivales 2025

Plan de Brie Mairie

BP 30 - ANDUZE 30140

## Pour les PRODUCTEURS Qui désirent poser leur candidature

### Pièces à joindre au dossier:

- Un chèque à l'ordre de L'UCIA d'ANDUZE (voir montant sur fiche d'inscription pour chaque manifestation, le chèque sera encaissé 15 jours avant la date de la manifestation choisi, détruit si avis négatif du comité de sélection).
- Un chèque de caution de 50 € (détruit à la fin de la manifestation si respect du règlement)
- La photocopie de votre attestation d'affiliation MSA.
- La Photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et marché »
- Photos du stand et des produits exposés. Le métrage se fait en linéaire attention au stand en U
- Carte d'identité (recto-verso) en cours de validité

Veuillez cocher les cases, afin d'être sûr de ne pas avoir oublié un document. Merci.



# EVÉNEMENTS CULTURELS D'ANDUZE 2026

Demande d'inscription

## MARCHÉS NOCTURNES

Du mardi 7 juillet au mardi 25 août 2026

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTÉ NI MIS EN ATTENTE**

A REMPLIR EN MAJUSCULE

RAISON SOCIALE : .....

NOM PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL : ..... **EMAIL OBLIGATOIRE** : .....

Photos des produits commercialisés et du stand : tout produits non-inscrits sera retiré des stands.

Nombres de mètres linéaires : ..... x 6 € = ..... x 8 marchés = ..... €

Il n'y a pas de demi-mètre **Attention au stand en U** MONTANT ENCAISSÉ POUR LE 15 JUIN 26

Chèque de caution de 50€

**PROFONDEUR DU STAND MAX 1,5M PROFONDEUR DU BARNUM MAX 2M**



Parasol



Barnum  profondeur 2 m max

Électricité

Paiement :  chèques  CB sur le site

A déjà participé aux autres années (préciser la date) : .....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE À RETOURNER AVANT LE 1 JUIN 2026**

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin (Écrire en toutes lettres lu et approuvé)

Date et signature : ...../...../2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

UCIA Marchés Nocturnes

Plan de Brie Mairie BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes UCIA : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com)

[www.ucia-anduze.com](http://www.ucia-anduze.com) Tél : 06.84.75.21.12



# EVÉNEMENTS CULTURELS D'ANDUZE 2026

Demande d'inscription

## MARCHES DES CREATEURS

dimanche 19 avril 2026

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTÉ NI MIS EN ATTENTE**

**PAS DE REVENTE**

A REMPLIR EN MAJUSCULE

RAISON SOCIALE : .....

NOM PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL : ..... **EMAIL OBLIGATOIRE** : .....

Photos des produits commercialisés et du stand : tout produits non-inscrits sera retiré des stands.

.....

.....

Nombres de mètres linéaires : 3 mètres minimum 20€ et 5€ le mètre supplémentaire

Métrage désiré : 3m  4m  5m  6m  20€ + .....m = .....€ montant encaissé pour le 1 avril 2026.

Il n'y a pas de demi-mètre **Attention au stand en U**

Chèque de caution de 50€

**PROFONDEUR DU STAND MAX 1,5M PROFONDEUR DU BARNUM MAX 2M**



Parasol



Barnum  profondeur 2 m max

Électricité

Paiement :  chèques  CB sur le site

A déjà participé aux autres années (préciser la date) : .....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE À RETOURNER AVANT LE 1 avril 2026**

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin (Écrire en toutes lettres lu et approuvé)

Date et signature : ...../...../2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

UCIA Marchés des Créateurs

Plan de Brie Mairie BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes UCIA : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com)

[www.ucia-anduze.com](http://www.ucia-anduze.com) Tél : 06.84.75.21.12



# EVÉNEMENTS CULTURELS D'ANDUZE 2026

Demande d'inscription

## FETE DE LA SOUPE ET DE LA CHATAIGNE

dimanche 4 octobre 2026

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTÉ NI MIS EN ATTENTE**

A REMPLIR EN MAJUSCULE

RAISON SOCIALE : .....

NOM PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL : ..... **EMAIL OBLIGATOIRE** : .....

Photos des produits commercialisés et du stand : tout produits non-inscrits sera retiré des stands.

.....

.....

Nombres de mètres linéaires : 3 mètres minimum 30€ et 8€ le mètre supplémentaire

Métrage désiré : 3m  4m  5m  6m  30€ + .....m = .....€ montant encaissé pour le 20 septembre 2026.

Il n'y a pas de demi-mètre **Attention au stand en U**

Chèque de caution de 50€

**PROFONDEUR DU STAND MAX 1,5M PROFONDEUR DU BARNUM MAX 2M**



Parasol

JE FAIS UNE SOUPE OUI  NON

**30L MINIMUM** pour un remboursement des 3m le jour de la manifestation



Barnum  profondeur 2 m max

Électricité

Paiement :  chèques  CB sur le site

A déjà participé aux autres années (préciser la date) : .....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE À RETOURNER AVANT LE 10 SEPT 2026**

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin (Écrire en toutes lettres lu et approuvé)

Date et signature : ...../...../2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

UCIA Fête de la soupe et de la châtaigne

Plan de Brie Mairie BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes UCIA : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com)

[www.ucia-anduze.com](http://www.ucia-anduze.com) Tél : 06.84.75.21.12



# EVÉNEMENTS CULTURELS D'ANDUZE 2026

Demande d'inscription  
**FOIRE SUCREE SALEE**  
dimanche 7 juin 2026

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTÉ NI MIS EN ATTENTE**

**PAS DE REVENTE**

A REMPLIR EN MAJUSCULE

RAISON SOCIALE : .....

NOM PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL : ..... **EMAIL OBLIGATOIRE** : .....

Photos des produits commercialisés et du stand : tout produits non-inscrits sera retiré des stands.

Nombres de mètres linéaires : 3 mètres minimum 20€ et 5€ le mètre supplémentaire

Métrage désiré : 3m  4m  5m  6m  20€ + .....m = .....€ montant encaissé pour le 20 mai 2026.

Il n'y a pas de demi-mètre **Attention au stand en U**

Chèque de caution de 50€

**PROFONDEUR DU STAND MAX 1,5M PROFONDEUR DU BARNUM MAX 2M**



Parasol



Barnum  profondeur 2 m max

Électricité

Païement :  chèques  CB sur le site

A déjà participé aux autres années (préciser la date) : .....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE À RETOURNER AVANT LE 10 MAI 2026**

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin (Écrire en toutes lettres lu et approuvé)

Date et signature : ...../...../2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

UCIA Foire Sucrée Salée

Plan de Brie Mairie BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes UCIA : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com)

[www.ucia-anduze.com](http://www.ucia-anduze.com) Tél : 06.84.75.21.12



# EVÉNEMENTS CULTURELS D'ANDUZE 2026

Demande d'inscription  
**MARCHE DE NOËL**  
dimanche 13 décembre 2026

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTÉ NI MIS EN ATTENTE**

A REMPLIR EN MAJUSCULE

RAISON SOCIALE : .....

NOM PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉL : ..... **EMAIL OBLIGATOIRE** : .....

Photos des produits commercialisés et du stand : tout produits non-inscrits sera retiré des stands.

.....

.....

Nombres de mètres linéaires : 3 mètres minimum 20€ et 5€ le mètre supplémentaire

Métrage désiré : 3m  4m  5m  6m  20€ + .....m = .....€ montant encaissé pour le 1 décembre 2026.

Il n'y a pas de demi-mètre **Attention au stand en U**

Chèque de caution de 50€

**PROFONDEUR DU STAND MAX 1,5M PROFONDEUR DU BARNUM MAX 2M**



Parasol



Barnum  profondeur 2 m max

Électricité

Paiement :  chèques  CB sur le site

A déjà participé aux autres années (préciser la date) : .....

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI ACCEPTE NI MIS EN ATTENTE À RETOURNER AVANT LE 10 NOV 2026**

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin (Écrire en toutes lettres lu et approuvé)

Date et signature : ...../...../2026

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

UCIA Marché de l'avent

Plan de Brie Mairie BP 30 ANDUZE 30140

L'administration des marchés nocturnes UCIA : [ucianduze@gmail.com](mailto:ucianduze@gmail.com)

[www.ucia-anduze.com](http://www.ucia-anduze.com) Tél : 06.84.75.21.12

